

PROCOLE D'ADHESION 2019

NOM DE LA STRUCTURE SYNDICALE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE : N°..... RUE

CODE POSTAL :..... VILLE :

EMAIL :.....TEL :

NOMBRE D'ADHERENTS :

DATE :..... SIGNATURE :

BAREME DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2019

Votre adhésion à LOISIRS ET TOURISME est obligatoire pour que vos adhérents participent aux activités de vacances organisées par LOISIRS ET TOURISME, ANCAVTT, TOURISTRA, ULVF, TLC, VVF VILLAGES... Cette cotisation ne peut en aucun cas être remboursée.

STRUCTURES SYNDICALES / LSR

Nombre de ressortissants ou d'adhérents	Montant des cotisations annuelles en €
Jusqu'à 50	2€ par adhérent
51 – 100	104
101 - 200	115
201 – 300	140
301 - 400	150
401 - 500	160
501 - 600	172
601 - 700	182
701 - 800	193
801 - 900	203
901 – 1000	219
1001- 2000	230
2001 - 3000	240
3001 – 4000	255
Au-delà	255 + 0.21 € par adhérent supplémentaire

ADHESION BILLETTERIE : nombre de salariés..... x 5.00€ =..... (10% de guides ANCAV inclus + 1 Guide LTB par carte).

Guides ANCAV supplémentaires :..... x 1.70€ =..... (+ frais de port).

COTISATION 2019:

COTISATION MEMBRES BIENFAITEURS :

TOTAL :.....Ci joint un chèque de :

Loisirs et Tourisme s'engage à communiquer avec la structure syndicale et/ou par son intermédiaire, avec les adhérents grâce à des moyens tels que : affiches d'informations, catalogues, site internet.

Loisirs et Tourisme Bretagne. 51P, cité Allende – 56100 LORIENT
Tel : 02.97.21.16.86 Fax : 02.97.21.68.32 – email : accueil@ltbretagne.fr
www.loisirstourisme-bretagne.fr